

**PROVINCE DE QUÉBEC
SAINT-GEORGES**

À une séance ordinaire du conseil de la Ville de Saint-Georges, tenue au lieu habituel le 27 novembre 2023 à laquelle sont présents mesdames les conseillères Manon Bougie et Esther Fortin ainsi que messieurs les conseillers Tom Redmond, Serge Thomassin, Jean Perron, Renaud Fortier, Olivier Duval et Jean-Pierre Fortier.

Formant quorum du conseil sous la présidence de monsieur le maire Claude Morin.

Sont aussi présents monsieur Claude Poulin directeur général et M^e Isabelle Beaulieu notaire, greffière et directrice du Secrétariat général et greffe.

MOT DE BIENVENUE DU MAIRE.

CONSTAT DU QUORUM.

OUVERTURE :

La séance est ouverte à 19 h 30.

ORDRE DU JOUR :

RÉSOLUTION N^o 23-13754

Ordre du jour

ATTENDU : l'ordre du jour rédigé par la greffière;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière en ajoutant les items suivants :

- 5.20 Nomination d'un coordonnateur – plateaux sportifs pour le Service des loisirs et de la culture.
- 5.21 Nomination d'un coordonnateur – Ski et jeunesse pour le Service des loisirs et de la culture.
- 5.22 Embauche d'un préposé à la maintenance pour le Centre culturel Marie-Fitzbach pour le Service des loisirs et de la culture.
- 5.23 Suspension d'un employé.
- 5.24 Appui au Cégep Beauce-Appalaches dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.
- 5.25 Présentation d'un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAL :

RÉSOLUTION N^o 23-13755

Séance ordinaire du 13 novembre 2023

ATTENDU : qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2023 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et Villes*, et que la greffière est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2023 soit accepté tel que préparé et rédigé par la greffière.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DE PROJETS DE RÈGLEMENTS ET AVIS DE MOTION :

Je, Jean-Pierre Fortier, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 902-2023 décrétant les taux de taxation, tarifications et autres pour l'année 2024**. La greffière mentionne son objet et sa portée (Dépôt du projet de règlement).

Je, Olivier Duval, conseiller, donne avis qu'il sera soumis, lors d'une séance subséquente, le **Règlement numéro 903-2023 établissant la tarification d'un bien, un service, une activité ou autres avantages pour l'année 2024**. La greffière présente le projet de règlement et mentionne son objet et sa portée. (Dépôt du projet de règlement).

ADOPTION DE RÉSOLUTIONS :

RÉSOLUTION N° 23-13756

Approbation du paiement des comptes

ATTENDU : le rapport préparé par Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du Service des finances, en date du 16 novembre 2023, dans lequel elle recommande le paiement des comptes au montant de 1 263 935,23 \$;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE la directrice du Service des finances et trésorière, Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc, soit autorisée à effectuer le paiement des comptes au montant total de 1 263 935,23 \$ couvrant la période du 3 novembre 2023 au 16 novembre 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13757

Adjudication d'une émission d'obligations au montant de 13 755 000 \$

ATTENDU : que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 654-2017, 685-2017, 698-2018, 686-2017, 766-2019, 793-2021, 859-2022, 869-2022 et 875-2023, la Ville de Saint-Georges souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU : que la Ville de Saint-Georges a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 7 décembre 2023, au montant de 13 755 000 \$;

ATTENDU : qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les*

cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

478 000 \$	5,10000 %	2024
506 000 \$	4,90000 %	2025
535 000 \$	4,70000 %	2026
565 000 \$	4,65000 %	2027
11 671 000 \$	4,65000 %	2028

Prix : 98,50500

Coût réel : 5,02683 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

478 000 \$	5,15000 %	2024
506 000 \$	4,90000 %	2025
535 000 \$	4,70000 %	2026
565 000 \$	4,70000 %	2027
11 671 000 \$	4,75000 %	2028

Prix : 98,84396

Coût réel : 5,03702 %

3 - RBC DOMINION VALEURS MOBILIÈRES INC.

478 000 \$	5,50000 %	2024
506 000 \$	5,25000 %	2025
535 000 \$	5,00000 %	2026
565 000 \$	4,75000 %	2027
11 671 000 \$	4,75000 %	2028

Prix : 98,91500

Coût réel : 5,03810 %

4 - BMO NESBITT BURNS INC.

478 000 \$	5,00000 %	2024
506 000 \$	5,00000 %	2025
535 000 \$	5,00000 %	2026
565 000 \$	5,00000 %	2027
11 671 000 \$	4,75000 %	2028

Prix : 98,91700

Coût réel : 5,03828 %

5 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

478 000 \$	5,15000 %	2024
506 000 \$	4,85000 %	2025
535 000 \$	4,70000 %	2026
565 000 \$	4,65000 %	2027
11 671 000 \$	4,65000 %	2028

Prix : 98,41600

Coût réel : 5,04849 %

ATTENDU : que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 13 755 000 \$ de la Ville de Saint-Georges soit adjugée à la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le maire et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13758

Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 13 755 000 \$ qui sera réalisé le 7 décembre 2023

ATTENDU : que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Saint-Georges souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 13 755 000 \$ qui sera réalisé le 7 décembre 2023, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
654-2017	233 000 \$
685-2017	2 326 000 \$
698-2018	1 384 400 \$
686-2017	81 100 \$
766-2019	188 500 \$
793-2021	125 000 \$
859-2022	5 100 000 \$
869-2022	2 175 000 \$
875-2023	2 142 000 \$

ATTENDU : qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU : que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 654-2017, 685-2017, 698-2018, 686-2017, 793-2021, 859-2022, 869-2022 et 875-2023, la Ville de Saint-Georges souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 7 décembre 2023;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 7 juin et le 7 décembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA
SUCCURSALE 02691
11333 1E AVENUE
SAINT-GEORGES DE BEAUCE, QC
G5Y 2C6

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Saint-Georges, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2029 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 654-2017, 685-2017, 698-2018, 686-2017, 793-2021, 859-2022, 869-2022 et 875-2023 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 7 décembre 2023), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13759

Versement d'une aide financière au Comité des
Fêtes de Saint-Georges pour l'année 2024

ATTENDU : que le Comité des Fêtes de Saint-Georges a établi sa programmation d'activités pour l'année 2024;

ATTENDU : que le Comité des Fêtes de Saint-Georges souhaite présenter des activités de qualité à la population laquelle apprécie et participe en grand nombre aux activités du Comité des Fêtes;

ATTENDU : que la majorité des activités sont accessibles gratuitement;

ATTENDU : la demande d'aide financière présentée par le Comité des Fêtes de Saint-Georges pour l'organisation de ses activités;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le versement d'une aide financière de 100 000 \$ plus toutes les taxes applicables au Comité des Fêtes de Saint-Georges pour l'organisation de ses activités pour l'année 2024.

QUE la somme de 100 000 \$ plus toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement 2024.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13760

Renouvellement des contrats d'entretien pour les suites de logiciels de la firme PG Solutions pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024

ATTENDU : que les suites de logiciels de la firme PG Solutions sont utilisées par le Service des finances, le Service des ressources humaines, le Service de la sécurité incendie, le Service du secrétariat général et greffe ainsi que la cour municipale ;

ATTENDU : que les contrats d'entretien pour les suites de logiciels de la firme PG Solutions doivent être renouvelés pour l'année 2024;

ATTENDU : que les coûts récurrents sont majorés de 6,91 %;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE le conseil autorise le paiement de la somme de 172 672,91\$ incluant toutes les taxes applicables à la firme PG Solutions pour l'entretien de ces suites de logiciels pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

QUE la somme de 172 672,91\$, incluant toutes les taxes applicables, soit financée à même le budget de fonctionnement.

QUE soit conclue une entente de confidentialité avec cette firme suivant la politique de sécurité des systèmes et d'intégrité des données.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13761

Approbation des prévisions budgétaires 2024 de Taxibus Saint-Georges et versement de l'aide financière pour l'année 2024

ATTENDU : que Taxibus Saint-Georges a déposé ses prévisions budgétaires pour l'année 2024;

ATTENDU : que pour avoir droit à l'aide financière du programme d'aide au développement du transport collectif du Ministère des Transports et de la Mobilité durable, la Ville doit approuver le budget de Taxibus Saint-Georges;

ATTENDU : l'entente entre la Ville et la corporation Taxibus Saint-Georges qui stipule que la Ville doit fournir à la Corporation le budget d'opération nécessaire à l'exécution de son mandat en conformité avec le budget de la Ville prévu à cette fin;

ATTENDU : qu'une somme de 658 417 \$ est prévue au budget à titre d'aide financière de la Ville pour le service de taxibus pour l'année 2024;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil approuve les prévisions budgétaires 2024, telles que déposées par Taxibus Saint-Georges.

QUE ce conseil autorise le versement de l'aide financière au montant de 658 417 \$ incluant toutes les taxes applicables à la corporation Taxibus Saint-Georges pour l'opération du service de taxibus pour 2024.

QUE le tout soit payable à même le budget de fonctionnement.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 23-13762

Acceptation des plans et estimation pour les travaux de prolongement
des services municipaux dans la 144^e Rue et 22^e Avenue
par Quartier Urbain inc.

ATTENDU : que le promoteur Quartier Urbain inc. a mandaté la firme Stantec pour la préparation des plans et estimation pour un prolongement des services municipaux dans la 144^e Rue et la 22^e Avenue;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques à l'effet d'accepter les plans et estimation;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les plans et estimation pour la demande de prolongement des services municipaux par Quartier Urbain inc. d'une longueur d'environ 290 mètres dans la 144^e Rue et 22^e Avenue, dossier numéro 158140484 daté du 6 juillet 2023 et révisé le 15 novembre 2023 de la firme Stantec et l'autorise à les présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour approbation (MELCCFP).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13763

Acceptation d'une entente numéro 2 à intervenir avec Quartier Urbain inc.
pour les travaux de prolongement des services municipaux dans la 144^e Rue et 22^e Avenue

ATTENDU : que le promoteur Quartier Urbain inc. demande un prolongement des services municipaux dans la 144^e Rue et la 22^e Avenue et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : qu'il y a lieu de conclure à cet effet une entente numéro 2;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'entente numéro 2 à intervenir avec Quartier Urbain inc. pour des travaux de prolongement de services municipaux dans la 144^e Rue et 22^e Avenue.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION NO 23-13764

Acceptation des plans et estimation pour les travaux de prolongement des services municipaux de la 16^e Avenue par Les Développements Baillargeon inc.

ATTENDU : que le promoteur Les Développements Baillargeon inc. a mandaté la firme Éqip Solutions/Génie pour la préparation des plans et estimation pour un prolongement des services municipaux de la 16^e Avenue;

ATTENDU : la recommandation de M. Alain Roy, ingénieur, directeur des Services techniques à l'effet d'accepter les plans et estimation;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte les plans et estimation pour la demande de prolongement des services municipaux par Les Développements Baillargeon inc. d'une longueur d'environ 120 mètres de la 16^e Avenue, dossier numéro STG22-092 daté du 12 octobre 2023 de la firme Éqip Solutions/Génie et l'autorise à les présenter au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour approbation (MELCCFP).

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13765

Acceptation d'une entente numéro 2 à intervenir avec Les Développements Baillargeon inc. pour les travaux de prolongement des services municipaux de la 16^e Avenue

ATTENDU : que le promoteur Les Développements Baillargeon inc. demande un prolongement des services municipaux de la 16^e Avenue et qu'il désire être maître d'œuvre des travaux;

ATTENDU : qu'il y a lieu de conclure à cet effet une entente numéro 2;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte l'entente numéro 2 à intervenir avec Les Développements Baillargeon inc. pour des travaux de prolongement de services municipaux de la 16^e Avenue.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13766

Location d'un espace dans le motel industriel à Maintenance SBEM inc.

ATTENDU : la demande de la société Métalium Industriel inc. à l'effet de mettre fin au bail du local 1808 du motel industriel en date du 30 novembre 2023;

ATTENDU : la demande de la société Maintenance SBEM inc. à l'effet de louer le local 1808 actuellement occupé par Métalium Industriel inc., soit pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 31 juillet 2025 aux mêmes conditions;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte de mettre fin au bail avec Métalium Industriel inc. en date du 30 novembre 2023 et autorise la location du local 1808, 95^e Rue à Maintenance SBEM inc. pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 31 juillet 2025, le tout conformément au projet de bail.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13767

Embauche de caissières pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le centre de ski à titre de caissières pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

Caissières:

Léa Mc Collough

Koralye Poulin

Léa Poulin

Alyssia Vigneault

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13768

Embauche de préposés aux remontées mécaniques pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel pour le centre de ski à titre de préposés aux remontées mécaniques pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à ces embauches;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche du personnel temporaire suivant selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour les périodes prévues au rapport d'embauche.

Préposés aux remontées mécaniques :

Alex Grondin	Mujib Issifou	Filiwa Fabrice Leonce Kouakou
Hugo Maheux	Gabriel Nziko Fotsi	Haitam Oudah
Joel Pavily Abomo	Eliott Pomerleau	Mathis Roche
Sagenor Durand Tchuikwa Ndosseu		

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13769

Embauche d'un apprenti mécanicien pour le centre de ski

ATTENDU : le besoin d'embaucher du personnel à titre d'apprenti mécanicien pour le centre de ski pour une période temporaire;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Olivier Lacroix Lamoureux;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Olivier Lacroix Lamoureux à titre d'apprenti mécanicien pour le centre de ski selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du centre de ski pour la période prévue au rapport d'embauche.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13770

Démission d'un préposé aux remontées mécaniques au centre de ski

ATTENDU : la lettre de démission reçue de M. Samuel Boucher Allaire à titre de préposé aux remontées mécaniques pour le centre de ski;

ATTENDU : la recommandation de M. Pier-Alexandre Lagrange, régisseur – Ski et plein air par intérim et de Me Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de M. Samuel Boucher Allaire à titre de préposé aux remontées mécaniques pour le centre de ski, et ce, à compter du 3 novembre 2023 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13771

Démission d'une caissière au centre de ski

ATTENDU : la lettre de démission reçue de Mme Vanessa Fecteau Côté à titre de caissière pour le centre de ski;

ATTENDU : la recommandation de M. Pier-Alexandre Lagrange, régisseur – Ski et plein air par intérim et de Me Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Tom Redmond
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de Mme Vanessa Fecteau Côté à titre de caissière pour le centre de ski, et ce, à compter du 13 novembre 2023 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13772

Démission du régisseur – Aréna et installations aquatiques au Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : la lettre de démission reçue de M. Steeve Simard à titre de régisseur – Aréna et installations aquatiques pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture et de Me Magalie Plourde, directrice du Service des Ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet d'accepter cette démission;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la démission de M. Steeve Simard à titre de régisseur – Aréna et installations aquatiques pour le Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 30 novembre 2023 et que de sincères remerciements lui soient adressés pour les services rendus à la Municipalité.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13773

Nomination d'un régisseur – Aréna et installations aquatiques au Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin de remplacer M. Steeve Simard à titre de régisseur – Aréna et installations aquatiques au Service des loisirs et de la culture suite à son départ;

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture ainsi que de M. Claude Poulin, directeur général à l'effet de nommer M. Éric Pouliot;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
APPUYÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la nomination de M. Éric Pouliot à titre de régisseur – Aréna et installations aquatiques pour le Service des loisirs et de la culture, selon les conditions de travail du personnel-cadre, classe 2 – échelon 3, et ce, à compter du 30 novembre 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13774

Transfert du bail du bureau de poste dans le secteur Saint-Jean-de-la-Lande

ATTENDU : que le bail pour l'opération du bureau de poste dans le secteur Saint-Jean-de-la-Lande était assumé par Mme Anne-Marie Poulin;

ATTENDU : qu'il y a lieu de transférer le bail à M. François-René Cloutier responsable du bureau de poste en remplacement de Mme Anne-Marie Poulin;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise le transfert du bail à M. François-René Cloutier pour l'opération du bureau de poste dans le secteur Saint-Jean-de-la-Lande, le tout conformément au projet de bail.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13775

Nomination d'un coordonnateur – plateaux sportifs pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : que suite à la nomination de M. Éric Pouliot à titre de régisseur – Aréna et installations aquatiques au Service des loisirs et de la culture, il y a lieu de nommer un coordonnateur – plateaux sportifs pour le remplacer;

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture à l'effet de nommer M. Pascal Lapierre;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Esther Fortin
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean Perron
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la nomination de M. Pascal Lapierre à titre de coordonnateur – plateaux sportifs pour le Service des loisirs et de la culture, selon les conditions de travail du personnel-cadre, classe 1 – échelon 1, et ce, à compter du 30 novembre 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13776

Nomination d'un coordonnateur – Ski et jeunesse pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : que suite à la nomination de M. Pascal Lapierre à titre de coordonnateur – plateaux sportifs au Service des loisirs et de la culture, il y a lieu de nommer un coordonnateur – Ski et jeunesse pour le remplacer;

ATTENDU : la recommandation de Mme Carole Paquet, directrice du Service des loisirs et de la culture à l'effet de nommer M. Jean-Marie Dionne;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Serge Thomassin
APPUYÉ par madame la conseillère Manon Bougie
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil accepte la nomination de M. Jean-Marie Dionne à titre de coordonnateur – Ski et jeunesse pour le Service des loisirs et de la culture, selon les conditions de travail du personnel-cadre, classe 1 – échelon 11, et ce, pour la période du 3 décembre 2023 au 30 mars 2024 à raison de 28 heures par semaine.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13777

Embauche d'un préposé à la maintenance pour le Centre culturel Marie-Fitzbach pour le Service des loisirs et de la culture

ATTENDU : le besoin d'embaucher un préposé à la maintenance pour le Centre culturel Marie-Fitzbach pour le Service des loisirs et de la culture;

ATTENDU : le rapport préparé par M^e Magalie Plourde, directrice du Service des ressources humaines et des Services juridiques, à l'effet de procéder à l'embauche de M. Daniel Gilbert;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise l'embauche de M. Daniel Gilbert à titre de préposé à la maintenance pour le Centre culturel Marie-Fitzbach pour le Service des loisirs et de la culture selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés du Service des loisirs et de la culture, et ce, à compter du 13 novembre 2023.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13778

Suspension d'un employé

ATTENDU : la recommandation du supérieur à l'effet de suspendre sans solde un employé pour une durée de 2 jours;

ATTENDU : que l'employé a été rencontré et que les motifs de la suspension lui ont été expliqués dans une lettre qui lui a été remise en main propre;

ATTENDU : que rapport de cette recommandation a été présentée et discutée lors du comité général spécial du 27 novembre 2023;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
APPUYÉ par madame la conseillère Esther Fortin
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil suspende sans solde pour une durée de 2 jours, soient les 28 et 29 novembre 2023 l'employé numéro 300-038 pour les motifs qui sont mentionnés dans la lettre qui lui a été remise.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13779

Appui au Cégep Beauce-Appalaches dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air

ATTENDU : la demande d'appui du Cégep Beauce-Appalaches qui déposera une demande dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air pour son projet de construction d'un nouveau gymnase double;

ATTENDU : que ces équipements sportifs pourront bénéficier aux citoyens de la ville;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Manon Bougie
APPUYÉ par monsieur le conseiller Olivier Duval
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil appuie le projet de construction d'un gymnase double du Cégep Beauce-Appalaches afin que ce dernier puisse bénéficier de l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

QUE ce conseil s'engage à conclure une entente de service avec le Cégep Beauce-Appalaches pour son gymnase double afin que ce dernier soit accessible à l'ensemble de la population.

QUE le maire et la greffière soient tous deux autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous documents utiles et nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉE

RÉSOLUTION N° 23-13780

Présentation d'un projet dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air

ATTENDU : que le conseil souhaite déposer un projet de stade de soccer dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) – Volet 1;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Renaud Fortier
APPUYÉ par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier
ET RÉSOLU unanimement

QUE ce conseil autorise la présentation du projet de stade de soccer au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air.

QUE ce conseil confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre.

QUE ce conseil désigne Mme Karine Veilleux, CPA, M.A.P., M. Sc., directrice générale adjointe et suppléante, trésorière et directrice du Service des finances, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE DOCUMENTS :

RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE ANIMATRICE POUR LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

Un rapport d'embauche d'une animatrice pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 31 mars 2024 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

RAPPORT D'EMBAUCHE DE 3 MONITEURS DE SKI POUR LE CENTRE DE SKI

Un rapport d'embauche de 3 moniteurs de ski pour le centre de ski pour la période du 1^{er} décembre 2023 au 30 avril 2024 pour le Service des loisirs et de la culture est déposé au conseil.

CORRESPONDANCE :

Un bordereau de correspondance, comprenant 1 item, est déposé au conseil.

AUTRE SUJET :

COMPTES RENDUS DES DERNIÈRES RÉUNIONS

Les membres du conseil résument les différentes activités auxquelles ils ont participé et présentent les activités à venir. Un compte rendu de réunion est donné par monsieur le conseiller Jean-Pierre Fortier sur une rencontre avec Viridis environnement relativement à la solution TRIOM et sur le conseil d'administration de la Régie intermunicipale du comté de Beauce-Sud, par madame la conseillère Manon Bougie sur une rencontre préparatoire pour les Jeux du Québec 2027 et sur une rencontre avec le Conseil économique de Beauce, par monsieur le conseiller Serge Thomassin sur le conseil d'administration du Bercail, sur le comité de circulation et sur le comité des loisirs et de la culture, par monsieur le conseiller Jean Perron sur le comité de circulation et sur le comité des loisirs et de la culture, par madame la conseillère Esther Fortin sur le comité des loisirs et de la culture, par monsieur le conseiller Olivier Duval sur Beauce Art et sur le comité de développement durable et par monsieur le maire Claude Morin sur le conseil d'administration de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan, sur le conseil d'administration de la Table régionale d'économie sociale de Chaudière-Appalaches, sur la présentation du budget de la Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan, sur une rencontre préparatoire pour les Jeux du Québec 2027, sur une rencontre avec Viridis environnement relativement à la solution TRIOM, sur le conseil des maires et sur la Table régionale des élus municipaux de la Chaudière-Appalaches.

PÉRIODE DE QUESTIONS :

QUESTIONS DU CONSEIL

Aucune.

QUESTIONS DU PUBLIC

M. Gilles Pomerleau, résident de la 90^e Rue, suite à la lettre de la Ville du 3 octobre dernier fait un exposé relativement aux problèmes de trafic lourd dans la 90^e Rue et dépose une pétition pour y faire suite. M. Pomerleau demande entre autres que 2 membres les représentants soient invités lors du comité de circulation et qu'une signalisation d'interdiction aux camions sauf pour livraison locale soit installée comme dans la 87^e Rue. Il demande également pourquoi il y a autant d'arrêts dans la 10^e Rue.

M. Guimond Goulet, résident de la 90^e Rue, demande à monsieur le maire Claude Morin s'il sait que le trafic lourd fait baisser la valeur de sa propriété.

M. David Lacasse, résident de la 90^e Rue, demande si on pourrait ajouter 2 panneaux d'arrêt dans la 90^e Rue. Monsieur le conseiller Serge Thomassin répond qu'il faut des justifications pour ajouter des arrêts en vertu de la loi et qu'on ne peut ajouter de panneaux arrêt pour ralentir la circulation.

M. Guy Roberge mentionne qu'il aimerait que les trous dans la chaussée dans le secteur de la 40^e Avenue Nord soient bouchés.

LEVÉE DE LA SÉANCE :

À 21 h 09, sur proposition de monsieur le conseiller Renaud Fortier, appuyée par madame la conseillère Esther Fortin, la séance est levée.

CLAUDE MORIN
Maire

M^E ISABELLE BEAULIEU
Greffière
